

remplir la charge de président. Les députés, ses collègues au cours de la dernière législature, s'accorderont à dire avec nous, j'en suis convaincu, que nous pouvons, à bon droit, espérer qu'entre ses mains les bonnes traditions de la Chambre des communes telles que nous les a transmises la mère patrie et comme nous les voulons maintenir au pays, se conserveront dans leur intégrité. J'ai donc l'honneur de proposer, appuyé par sir William Mulock :

Que Robert Franklin Sutherland, député représentant le collège électoral de la division d'Essex-nord, prenne le fauteuil présidentiel de cette Chambre, à titre d'Orateur.

L'honorable G. E. FOSTER (Toronto-nord) : Nul ne saurait trouver matière à critique dans la définition que le très honorable premier ministre vient de nous donner des devoirs du président de la Chambre. C'est au premier ministre qu'il incombe en premier lieu de faire ce choix, et sans doute, il a usé de toutes les lumières de son jugement en désignant pour cette charge si importante un député qui en réalise la noble définition et l'idéal. Je n'ai pas le plaisir de connaître personnellement l'honorable député qui a été proposé, mais je tiens de la bouche même de ses collègues de ce côté-ci de la Chambre, qu'à leurs yeux, grâce à son indépendance de caractère et aux autres qualités qu'ils lui reconnaissent, il saura maintenir intactes les hautes traditions existant de temps immémorial dans cette Chambre, traditions qui, nous l'espérons, ne cesseront de se perpétuer ici. Dans les circonstances et vu l'excellente opinion que l'on a de l'honorable député, je dois déclarer que les membres de la gauche prodigueront tout l'appui légitime au président dont le choix vient d'être fait, et lui prêteront main-forte en tout et partout, tant qu'il remplira fidèlement les devoirs importants de cette charge, comme je suis sûr qu'il le fera toujours.

Sir WILFRID LAURIER : Très bien !

M. FOSTER : La conservation du bon ordre et de la dignité de cette Chambre dépend de la loyale opposition de Sa Majesté et des députés de la droite, et nous avons autant à cœur que ces derniers de veiller à leur maintien.

La motion ayant été mise aux voix, le greffier de la Chambre (Monsieur T. B. Flint), la déclare résolue dans l'affirmative, *nemine contradicente*, et déclare M. Robert Franklin Sutherland, député d'Essex-nord, dûment élu président de la Chambre.

M. Sutherland, de son siège, est conduit au fauteuil présidentiel par sir Wilfrid Laurier et sir William Mulock.

L'honorable ROBERT FRANKLIN SUTHERLAND (président-élu) : Messieurs les députés de la Chambre des communes, je tiens à vous exprimer mes plus sincères remerciements pour l'honneur que vous m'avez conféré en m'appelant à la charge de prési-

Sir WILFRID LAURIER.

dent de cette Chambre. Nul ne saurait apprécier plus vivement que je ne le fais l'honneur découlant de ce choix. D'autre part, je doute plus que personne de mon aptitude à remplir les devoirs de cette charge. Au début, je manque absolument d'expérience, comme vous le savez, mais j'espère que cette lacune sera compensée par votre bienveillance à mon égard, et qu'il me sera permis de compter, pour quelque temps au moins, sur cette bienveillance de la part des députés de la droite et de la gauche. Grâce à votre aide et à votre coopération, nous serons, j'en suis convaincu, en mesure de sauvegarder les droits et les privilèges de cette Chambre, en conformité des règlements et usages établis, et nous réussirons à maintenir cette liberté de la parole, qui est à la base même de la liberté, et en même temps à maintenir la dignité et le décorum dans nos délibérations. J'ai à peine besoin d'ajouter qu'à mon entrée en charge, je suis animé du plus vif désir de faire preuve de parfaite impartialité envers l'un et l'autre côtés de la Chambre.

Sans prétendre le moins du monde savoir assez bien la langue française pour pouvoir prononcer un discours dans cette langue, si on veut me le permettre, je vais essayer de dire quelques mots en français.

(Texte).—Messieurs les députés, la langue française étant plus familière à un grand nombre de membres de cette Chambre et à un nombre considérable des électeurs du comté que je représente ici, je suis heureux de pouvoir vous témoigner dans cette langue mes remerciements sincères pour l'honneur qui vient de m'être conféré, et avec votre coopération et celle de mes amis de langue anglaise je m'efforcerai de remplir cette haute fonction avec tout le zèle et le dévouement dont je suis capable.

Le sergent d'armes dépose alors la masse sur le bureau de la Chambre.

Sur motion de sir Wilfrid Laurier, la Chambre lève sa séance à trois heures trente minutes de l'après-midi.

## CHAMBRE DES COMMUNES.

JEUDI, 12 janvier 1905.

M. l'ORATEUR ouvre la séance à trois heures.

M. l'ORATEUR donne lecture à la Chambre de la lettre suivante reçue par lui :—  
Cabinet du secrétaire du Gouverneur général du Canada.

Ottawa, 11 janvier 1905.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la Chambre du Sénat, pour y ouvrir formellement la première session du dixième